

Mitjet 2L

ENDURANCE

mitjetendurance.com



REGLEMENT TECHNIQUE 2014



Une Organisation
Max Mamers Management





MITJET 2L ENDURANCE - SAISON 2014 - REGLEMENT TECHNIQUE

Le règlement n'est pas rédigé en terme d'interdiction, mais en terme d'autorisation, il faut donc à sa lecture, ne jamais oublier que toute modification est interdite si elle n'est pas expressément autorisée

La société M3 est le promoteur et l'organisateur du Mitjet 2L Endurance 2014, conformément aux prescriptions du code sportif international 2014 de la FIA, aux prescriptions sportives 2014 de la FFSA, du présent règlement technique éventuellement du règlement particulier, auxquels tous les participants s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription. Chaque membre des équipes engagées doit avoir pris connaissance de la totalité du règlement et de ses annexes.

La société VIP CHALLENGE est le fournisseur technique exclusif des pièces détachées homologuées pour le Mitjet 2L Endurance.

M3

ZAC de Bridal - BP 11
19130 OBJAT
Tél. : +33 5 55 25 27 26
Fax : +33 5 55 25 28 37
E-mail : ben-abdel@wanadoo.fr

VIP CHALLENGE

ZA de Longuetterre
7 allée de Longuetterre
31850 MONTRABE
Tél. : +33 5 34 25 85 58
Fax : +33 5 34 25 79 61
E-mail : vip-challenge@wanadoo.fr

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organisation n° C40 en date du 13/02/2014.

Art. 1 : VEHICULES

*Modèle : Véhicules de type **Mitjet 2L Endurance avec 3 carrosseries différentes.***

Toutefois à la demande des concurrents pour des raisons de promotion et de sponsoring, d'autres formes pourront être fournies et homologuées par VIP CHALLENGE.

1.1. Véhicule exclusivement fourni par VIP CHALLENGE.

1.2. Seules les voitures possédant un passeport technique pourront participer à la série.
Le passeport sera établi à la première épreuve **à laquelle participera la voiture, ceci pendant les vérifications techniques et par le Commissaire Technique de la Série de M3.**





Art. 2 : PIECES MECANQUES ET ELEMENTS DE CARROSSERIE

Toutes les pièces mécaniques et éléments de carrosserie devront provenir exclusivement du distributeur VIP CHALLENGE Organisation.

2.1. Pièces mécaniques

Aucune modification ou adjonction d'élément mécanique autre que celle homologuée sur les véhicules de la Série de M3, ne sera autorisée sans l'accord écrit de M3 et celui du Commissaire Technique de la Série.

2.2. Dimensions véhicule

Longueur : 4100mm

Largeur : 1810mm

Hauteur : 1210mm

Ces dimensions sont hors tout.

L'ensemble des éléments de carrosserie devra rester conforme à leur définition et aspect d'origine. Aucune modification ne sera autorisée sans accord écrit de M3.

Les découpes, le perçage de trous supplémentaires ou transformations de carrosserie pour améliorer le refroidissement sont formellement interdites.

Certains éléments de carrosserie, options, styles, déflecteurs d'air ou éléments carbone tuning pourront être montés sur les véhicules. Ceux-ci seront fabriqués et vendus exclusivement par VIP CHALLENGE.

Tous les éléments aérodynamiques de type : aileron, déflecteurs d'aileron, mats d'aileron correspondants au type de carrosserie, déflecteurs de pare choc avant devront être obligatoirement montés avant le départ des essais et de chaque course.

Tout style de découpage est interdit sous peine de remplacement obligatoire des éléments modifiés.

Art. 3 : MOTEUR : *tout véhicule non équipé d'un moteur plombé provenant de chez Vip Challenge ne sera pas autorisé à participer au championnat.*

Toute modification des éléments composants le moteur : apport ou retrait de matière, traitement de surface ou autre (exemple : sablage, microbillage etc...) est interdite et sera considérée comme une non-conformité technique

3.1. Moteur : strictement d'origine (voir fiche homologation)

3.2. Culasse :

Rectification Culasse

Hauteur mini autorisée après rectification 138 mm

3.3. Bougies : libres

3.4. Boite de vitesse : Les rapports de boite devront rester d'origine et seront vendus exclusivement par Vip Challenge

3.5. Filtres à air : d'origine

3.6. Scellés : des scellés (appelés plombs) seront apposés sur le moteur.





Ils devront rester positionnés et conservés toute l'année

Tout moteur plombé devant être révisé pour casse ou révision périodique, ne peut l'être que par Vip.

3.7. Carburant : 98 sans plomb. L'essence dite Racing est interdite (cf. règlement standard FFSA des circuits : articles 4.2.1 et 4.2.1.2)

Aucun additif ou mélange ne sera admis. Des prélèvements d'essence pourront être effectués en cours d'épreuve. Il sera effectué un prélèvement pour contrôle (seuls le RON, % d'oxygène et plomb peuvent être vérifiés par analyse), suite à ce contrôle, son résultat entraînera ou non un prélèvement pour analyse de conformité du carburant.

Pression d'essence : elle doit être de 3.7 bar (+/- 0.1). Elle sera contrôlée sur le tuyau d'alimentation de la rampe d'injection.

Art. 4 : BOITIER ELECTRONIQUE

4.1. Il sera marqué du numéro de course de la voiture.

4.2. Il pourra être tiré au sort avant chaque épreuve.

4.3. Il sera fixé et placé à son emplacement d'origine.

Art. 5 : ECHAPPEMENT :

Il devra rester conforme à l'origine. Aucune modification ne sera autorisée.

Art. 6: POIDS MINIMUM

6.1. Poids : 855 kg, pilote à bord à l'arrivée de la course.

6.2. Pesé à tout moment de l'épreuve, voiture en état de marche et pilote à bord (ou à tout moment de l'épreuve, voiture en état de marche et pilote à bord).

6.3. Le poids sera contrôlé avec la bascule de M3. Celle-ci sera disponible à tout moment à l'ensemble des pilotes.

6.4. Un contrôle pourra être effectué à l'issue de n'importe quelle séance d'essais ou de course par le Commissaire Technique de la Série de M3.

6.5. Tout pilote qui ne respecterait pas le poids minimum fixé ou qui aurait refusé de se soumettre à la pesée sera déclassé par le Directeur de course de la manche d'essais ou de course qui précède le contrôle.

Art. 7 : LEST

7.1. Si un lest s'avère nécessaire, il pourra être réalisé au moyen de plaques de plomb. Il devra être fixé obligatoirement sur le plancher côté passager, avec une tige filetée de diamètre 10, avec un écrou indésserable et une rondelle.

7.2. Il ne devra en aucun cas dépasser la partie basse du châssis celle-ci étant délimitée entre le sol et les tubes formant le cadre du châssis.





Art. 8 : PNEUMATIQUES

8.1. Marque, Type :

Pneu sec : Yokohama neova AD08 fournis par VIP CHALLENGE

Pneu pluie : Yokohama A-006N fournis par VIP CHALLENGE

8.2. Taille :

Pneu sec : 255/40/R18 95W

Pneu pluie : 250/650R18

8.3. Nombre : 8 pneus sec et 4 pneus pluie, puis déterminé par M3 au cours de la saison

8.4. Marquage : contrôlé par code barre

8.5. Traitement pneu et rectification : Tout traitement et rectification de pneu externe ou interne est interdit.

8.6. Pneus : Ils seront remis à la première épreuve et conservés tout le championnat sur piste sèche ou mouillée. Si un changement de pneu nécessitait d'être effectué une demande devra être faite à VIP CHALLENGE qui décidera du changement et effectuera un nouveau marquage.

8.7. Pression des pneus : libre

Art. 9 : GARDE AU SOL

9.1 Hauteur : 75 mm

9.2. Mesure : entre le sol et le châssis à l'aplomb des tubes châssis les plus bas, mesure effectuée sans pilote à bord.

9.3. Un emplacement de référence pour la mesure de la garde au sol sera effectué par le Commissaire Technique de la Série de VIP CHALLENGE Organisation au début de chaque épreuve.

Art. 10 : AMORTISSEURS

10.1. Amortisseurs : origine du véhicule distribué par VIP CHALLENGE Organisation.

10.2. Ressorts : dureté - Avant : 200 / 60 / 180

- Arrière : 200 / 60 / 80

Ils devront obligatoirement provenir du distributeur VIP CHALLENGE Organisation.

Art. 11 : TRAIN AVANT

11.1. Angle de carrossage : libre

11.2. Angle de chasse : libre

11.3. Parallélisme : libre

11.4. Voie avant 1550 mm / voie arrière : 1540 mm +/- 1%

11.5 Dimensions Carrosserie maxi

AV : 1810 / AR : 1810





Hauteur de l'axe AV maxi : 1810mm
Hauteur de l'axe AR maxi : 1810mm

Art.12 : TRAIN ARRIERE

12.1. Alignement : autorisé, dans la mesure des réglages d'origine. Aucune modification des éléments mécaniques ne sera autorisée.

12.2. Empattement : Cote 2400 mm +/- 1%

Art.13 : FREINS

13.1 Freins Avant :

Diamètre maxi : 305mm

Epaisseur maxi : 28

13.2 Freins Arrières :

Diamètre maxi : 300mm

Epaisseur maxi : 9.60

13.3 : Plaquettes : les plaquettes de freins avant et arrière doivent provenir exclusivement de VIP CHALLENGE et rester d'origine constructeur.

Art.14 : ACQUISITION DE DONNEES

Les systèmes d'acquisitions de données, de radio ou de télémétrie sont INTERDITS sur les véhicule pendant les essais chronométrés et les courses.

Tout véhicule contrôlé avec un système d'acquisition de données ou autre dispositif pendant les essais chronométrés et les courses sera déclaré NON CONFORME

Art.15 : CAMERAS VIDEOS OU AUTRES DISPOSITIFS

- Seuls les montages autorisés par la FFSA « support + caméras » seront acceptés. (voir note + photos)
- Tout véhicule contrôlé à tout moment de l'épreuve avec une caméra ou autre dispositif non autorisé sera déclaré NON-CONFORME.

Dans tous les cas de figures cités ci-dessus, les caméras vidéo ne pourront être montées qu'avec l'autorisation du commissaire Technique de la Mitjet Série et autorisées dans le respect de la procédure FFSA

(cf. FA technique – Montage des caméras intérieures et extérieures)

Dans tous les cas de figures cités ci-dessus, les caméras vidéo ne pourront être montées qu'avec l'autorisation du commissaire Technique du Mitjet 2L Endurance et autorisées dans le respect de la procédure FFSA

(cf. FA technique – Montage des caméras intérieures et extérieures)

Tout véhicule contrôlé à tout moment de l'épreuve avec une caméra ou autre non autorisée sera déclaré NON CONFORME





Art.16 : NUMEROS DE COURSE

En application avec le règlement des circuits, les numéros et leur position sont uniformisés soit :

- numéro de côté : Hauteur du chiffre 25 cm minimum
Position sur les portières de la voiture
- numéro de pare brise : Hauteur du chiffre 12 cm
Couleur blanc
Position à droite sur le pare brise (sous la bande pare soleil)

Art. 17 : VERIFICATIONS TECHNIQUES

17.1. Les vérifications techniques sont **obligatoires en début d'épreuve** avant les essais qualificatifs. Elles portent sur la sécurité et la conformité visuelle de la Série de M3 et définies par son règlement technique particulier et l'annexe J de l'année en cours. Tout véhicule n'étant pas vérifié ou non conforme en sécurité ou en réglementation technique ne pourra participer à l'épreuve.

17.2. Les vérifications techniques sont **obligatoires en cours d'épreuve.** Elles portent sur le règlement technique de la Série de M3 et l'annexe J de l'année en cours. Elles sont définies en accord avec la Direction de Course et le Collège des commissaires sportif.

Dans la mesure où la voiture d'un pilote serait contrôlée et reconnue non conforme après une séance d'essais ou une course, le pilote serait déclassé par le directeur de course de la course ou de la séance d'essai qui précède le contrôle sans préjuger d'éventuelles sanctions complémentaires demandé par le collège des commissaires sportifs.

17.3 Mesures :

Seuls les instruments de mesure, de dimension, de poids, de pression ou de capacité utilisés par le commissaire technique de la Mitjet Série feront foi sur les valeurs mesurées en cas de contestation.

17.4 Rapport de vérifications :

Nous publierons les conclusions concernant les vérifications effectuées après chaque épreuve. Ces résultats ne comprendront aucunes données chiffrées particulières sauf lorsqu'une voiture sera jugée non conforme au règlement technique.

17.5 Pièces non conformes :

Les pièces mécaniques qui suite à des vérifications techniques seraient déclarées non conformes après démontage seront obligatoirement saisies par le Commissaire Technique de la Mit Jet Série.

17.6. Le **Règlement technique** est défini en début d'année et approuvé par M3 et la FFSA. L'organisateur se réserve le droit de modifier, le présent règlement technique en cours de saison. Le nouveau règlement entrera en vigueur au jour de sa publication et remplacera le règlement précédent.

